

## COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL  
SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19  
Nombre de membres en exercice : 18  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 17+1 procuration  
Date de la convocation : 26.06.2024  
Date d'affichage : 26.06.2024

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le premier du mois de Juillet, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ – S. VAN EECHE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

1 Absents ayant donné pouvoir : P. CAREY – C. LEFEBVRE  
0 Excusés :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Avril 2024**
- 2. Zone à Faibles Emissions Mobilités (ZFE-M) – Participation réglementaire – Avis des communes**
- 3. Mise en place de la vidéoverbalisation et verbalisation électronique**
- 4. Création d'un emploi permanent à temps non complet – Adjoint Territorial d'Animation – Modification du tableau des effectifs**
- 5. Révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires**
- 6. Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires**
- 7. Information au Conseil Municipal : situation du site dit « Horseland » un après le classement IBAN/IPAP : Clause de revoyure dudit classement**
- 8. Questions diverses**

*Monsieur Arnaud MARQUE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire ouvre la séance : « Mesdames, Messieurs, je vais ouvrir la séance de ce dernier conseil du semestre, du 1<sup>er</sup> juillet, si vous en êtes d'accord, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Arnaud MARQUE, il n'y a pas d'opposition à ce qu'Arnaud soit notre scribe aujourd'hui ? Je n'en vois pas, je vais donc vous proposer de faire l'appel, Monsieur MARQUE ! »

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Arnaud MARQUE.

Yvan HUTCHINSON : « Le quorum est atteint et nous pouvons donc délibérer, léger quoique, vu les débats que nous avons eus avant. On commencera d'abord notre séance du 29 avril, nous parlerons ensuite des zones à faibles émissions et notamment l'avis des communes de la MEL et plus particulièrement celui de Prêmesques, nous parlerons ensuite de la mise en place de vidéooverbalisation et de verbalisation électronique, et c'est Pascal qui défendra ces deux délibérations. Ensuite, nous serons sur la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint d'Animation, s'en suivra la révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires, ainsi que la modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires, et, ces délibérations seront défendues par Pascale ALLIOT, et, nous aurons un débat sur une information du conseil municipal sur la situation d'Horseland un an après le classement IBAN, IPAP et une clause de revoyure dudit classement. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques particulières sur cet ordre du jour ? Non, et bien je vous propose de passer à la délibération 30 qui est l'adoption du procès-verbal de notre séance du 29 avril 2024. »

## **2024-30 – Adoption du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 AVRIL 2024**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'à la lecture de ce procès-verbal, vous avez constaté des erreurs ou des demandes de correction ? »

Arnaud MARQUE : « Oui, mais je les avais remontées à Stéphanie, et elles ont été faites au préalable. »

Yvan HUTCHINSON : « Pas d'autres remarques ? Je vous propose de l'adopter. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le procès-verbal de notre séance du 29 avril 2024 est adopté. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2024-31 – Zone à Faibles Emissions Mobilités (ZFE-M) – Participation réglementaire – Avis des communes**

**Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 31 : Zones à Faibles Emissions Mobilités – ZFE-M : Participation réglementaire – Avis des communes, Monsieur VANDEN DORPE, avec de la synthèse ! »

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. Très longue délibération que je vais résumer en quelques phrases. La MEL a obligation sur son territoire, d'après la loi LOM 2019, de créer une zone à faibles émissions. Après un travail au niveau de la MEL et des votes successifs, deux scénarios sont ressortis, ou, on parlait sur une zone plus centrée sur la métropole de Lille, ou une zone centrée sur les 95 communes de la métropole. C'est le scénario 2 qui a été acté, Yvan tu confirmes ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui. »

Pascal VANDEN DORPE : « On nous demande notre avis et éventuellement de mener un débat sur ces zones. Il faut signaler effectivement que c'est assez restrictif, des zones où seraient exclues les véhicules avec des vignettes Crit'Air 4 et 5. Et on instaure des dérogations complémentaires, il y a toute une série de dérogations : les commerçants ambulants, ce qui fait sourire un peu et qui me laisse interrogatif, c'est la dérogation aux petits rouleurs, pourquoi pas, mais après comment allons nous contrôler les kilomètres effectués. Il y a donc toute une série de dérogations, et on nous demande de débattre et d'émettre un avis favorable ou défavorable sur ce scénario. »

Yvan HUTCHINSON : « Effectivement, comme l'a dit Pascal, on nous demande un avis. Pour avoir suivi les débats à la MEL au sein de la commission dans laquelle je siège, effectivement, un certain nombre de dérogations ont été mises en place et posent le problème du contrôle. A partir du moment où nous n'avons pas de police métropolitaine des transports, on n'a pas de police intercommunale, c'est toujours délicat, on ne va pas commencer à être intrusif dans la vie des gens en leur disant, on va contrôler votre kilométrage et on va regarder un an après. Ça reste quand même

des principes, l'idée, c'est qu'à partir du moment où on généralise la ZFE à l'ensemble des communes de la MEL, c'est évidemment d'avoir quelques points de souplesse supplémentaires pour que le dispositif soit plus facilement applicable. On nous demande notre avis, cette ZFE a fait l'objet d'un vote à plus de 85 % à la MEL, il n'y a pas de difficultés particulières. Encore une fois, je rappelle, c'est une obligation de l'Etat qui est ensuite transmise aux intercommunalités pour la mise en place finale. »

Patrick PACCOU : « J'ai une question. Les camions à gros tonnage peuvent circuler ? »

Yvan HUTCHINSON : « Attention, la ZFE est davantage tournée vers l'usage plutôt quotidien de la voiture que de perturber l'activité économique en elle-même. »

Patrick PACCOU : « C'est certainement eux qui polluent le plus. »

Pascal VANDEN DORPE : « Ils n'ont pas les vignettes Crit'Air. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, ils ne sont pas soumis aux mêmes critères que ton véhicule. Mais, aujourd'hui en terme de pollution, il faudrait que je vous transmette un rapport qui a été établi à l'occasion de la modernisation de l'aéroport de Lesquin sur les vrais impacts carbone, ce qui pollue évidemment le plus aujourd'hui, c'est l'habitation en elle-même, ce n'est pas forcément les flux de transport, de même que les avions, contrairement à ce qu'on peut imaginer, en pollution atmosphérique, on est très très loin des voitures aussi, je vous enverrai cela, c'est intéressant ces comparatifs. »

Patrick PACCOU : *INAUDIBLE.*

Pascal VANDEN DORPE : « Les vignettes Crit'Air ne sont que pour les véhicules légers. »

Arnaud MARQUE : « Tous les types de véhicules sont concernés »

Yvan HUTCHINSON : « Donc, tu as raison, il y a bien des prescriptions également pour les poids-lourds. »

Arnaud MARQUE : « Oui, mais il y a des dérogations pour les camions, donc les autres camions dits classiques sont confrontés à la réglementation »

Yvan HUTCHINSON : « A vérifier. Après le texte qu'on a là est conforme à celui qui a été adopté à la MEL. Comme toutes décisions métropolitaines, évidemment, ça fait le tour, nous avons donc, je crois, jusqu'au 21 juillet, Stéphanie, pour que les 95 communes émettent un avis sur le sujet. »

Sylvie VAN EECKE : « J'ai une question ! »

Yvan HUTCHINSON : « Oui ! »

Sylvie VAN EECKE : « Sur la page 3, ce qui m'interpelle, c'est : qui envisage d'encourager au changement de motorisation des véhicules thermiques vers une motorisation électrique ou hybride en mettant en place une aide **locale** au retrofit en complément des aides de l'Etat, c'est la MEL ou c'est la commune ? »

Yvan HUTCHINSON : « C'est la MEL ! »

Sylvie VAN EECKE : « Parce que c'est ambigu. »

Yvan HUTCHINSON : « Non, c'est la MEL, sans aucune ambiguïté. De même que l'écobonus qui a été mis en place, vous avez peut-être vu passer l'application qui crédite des sommes de 2 € quand on évite de prendre le véhicule, c'est intégralement pris en charge par la MEL qui a elle seule la compétence transport. »

Pascal VANDEN DORPE : « L'aide au covoiturage aussi. »

Yvan HUTCHINSON : « Autant je peux avoir une incertitude sur les poids-lourds d'ici à l'été, autant sur le mode de financement, je n'ai pas de doutes. »

Sylvie VAN EECKE : « OK, et est-ce qu'ils ont parlé du redéploiement, justement, du transport collectif sur les 95 communes ? »

Yvan HUTCHINSON : « En arrière-plan de ce sujet, il y a effectivement le redéploiement complet de la politique de transport, ce qu'on appelle le SDIT, le schéma directeur intercommunal des transports, qui vise aujourd'hui à redéployer complètement avec à la fois le doublement des rames de métro, vous savez qu'on subit un retard avec ALSTOM, il y a 4 nouvelles lignes de tramway qui sont en prévision, cela, ce sont les premiers sujets. Mais, il y aura aussi la redéfinition de la DST de transport avec ILEVIA, et notamment des trajets et des horaires de bus, cela c'est pour 2025. »

Pascal VANDEN DORPE : « En ce moment, vous avez des contrôles et des comptages qui sont fait au niveau des bus. »

Sylvie VAN EECKE : « Le nombre de bus et le nombre de personnes ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Le nombre de bus, mais surtout le nombre d'utilisateurs, le nombre de passagers, les horaires, les jours qui vont servir pour le schéma directeur. »

Yvan HUTCHINSON : « L'année 2025 va être consacrée à cela à la MEL, à redéfinir complètement les axes du SDIT parce qu'on voit qu'il y a des communes qui ont énormément grossi, on a des quartiers qui sont sortis de terre de manière complète, on le voit aujourd'hui avec nos voisins de Capinghem, qui a, avec Humanité, doublé sa population en quelques années, cela veut dire que les flux de transport ne sont plus du tout adaptés, même si ce n'est pas forcément le bon exemple, on a juste à côté de ce quartier un terminus qui s'appelle Saint Philibert. Il n'empêche qu'aujourd'hui la MEL réfléchit à revoir toutes ses artères de transport, les fréquences, etc..., donc on sera consulté prochainement sur ce sujet de toute façon. »

Patrick PACCOU : « En fait, on ne sait pas si les camions sont concernés ou pas ? Ben oui et non, les camions citernes peuvent passer, les camions frigorifiques peuvent passer, les bétonnières peuvent passer, et les autres ? »

Arnaud MARQUE : « Ceux-là ont des dérogations, donc par défaut, les autres n'ont pas de dérogations. »

Pascal VANDEN DORPE : « Si, les camions des commerçants, les camions ambulants, il y a pas mal de dérogations. »

Yvan HUTCHINSON : « Les dérogations sont celles listées que vous avez eu dans le projet de délibération. »

Arnaud MARQUE : « Donc, ceux qui ne sont pas listés-là ne bénéficient pas de dérogations, c'est comme cela qu'il faut le comprendre. »

Pascal VANDEN DORPE : « Je comprends ce que tu veux dire Patrick, il y a trop de dérogations. »

Sylvie VAN EECKE : « Il y a trop de dérogations ? Tu rigoles ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Ben une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze dérogations. »

Sylvie VAN EECKE : « Ben oui, mais c'est normal, tant qu'il n'y a pas de circulation plus accrue de bus, comment tu peux obliger les gens à prendre les transports en commun s'il n'y a rien de mis en place ? Et bien non, je suis désolée, je trouve que c'est demander à la commune de s'engager en disant on est d'accord alors qu'on ne sait même pas ce qui va être mis à notre disposition pour pallier cela, on ne va plus pouvoir utiliser notre véhicule. »

Patrick PACCOU : « C'est la pollution des camions. »

Pascal VANDEN DORPE : « On parle bien des vignettes Crit'Air 4 et 5. »

Yvan HUTCHINSON : « Attendez, on va essayer de recadrer le débat. Premièrement, quand même, c'est une obligation imposée par l'Etat, c'est quand même l'Etat qui, à un moment, s'engage sur une déclaration d'intention au niveau des transports, charge ensuite, dans le cadre de la décentralisation et la loi LOM, tu l'as rappelé tout à l'heure, de laisser les collectivités s'organiser librement pour atteindre l'objectif. Un objectif : c'est toujours un peu barbare, on part sur des volumétries assez importantes, moins 20, moins 30 % ; et après, effectivement cela pose la question, Sylvie, pour la MEL, cela pose une question plus sérieuse pour des territoires qui sont encore plus isolés où les personnes sont obligées de faire plus de 20 km en voiture pour aller chez le médecin ou au supermarché. Ça existe aussi. C'est pour cela que les ZFE sont quand même concentrées sur des territoires où la densité des transports est quand même très forte. En même temps, on est en train de revoir notre schéma directeur et notre futur contrat de concession avec ILEVIA puisque pour l'instant aucun autre concurrent que KEOLIS ne s'est porté candidat au renouvellement de la DSP, c'est donc aussi l'occasion de revoir les habitudes ; il ne vous a pas échappé que les pistes cyclables ont fait l'objet d'un effort très important sur ce mandat, c'est 100 millions d'euros, pour vous donner un ordre d'idée, au mandat précédent, c'était 30 millions d'euros, c'est donc 3 fois plus et que des solutions alternatives, notamment sur le dernier kilomètre voient le jour, je pense notamment aux trottinettes, aux vélos à assistance électrique en libre accès, tout cela se développe. Je remarque, d'ailleurs, je suis assez surpris, que nos trottinettes électriques et nos vélos électriques sont assez utilisés en fait. On aura également un point sur ce sujet précis en septembre, je crois Pascal ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, ça monte en puissance effectivement. »

Stéphane MOUVEAUX : « Après, nous sommes dans une période de transition, tout cela a l'avantage de mettre un cadre et de donner des orientations. Il faut bien comprendre que tous les effets induits qui sont juste énormissimes vont prendre du temps. Si on commence à dire à tous les gens qui doivent changer leur voiture, même les entreprises qui vont investir et qui doivent être rentables, ce n'est pas si simple que cela, donc, là, c'est une première pierre qui est posée, alors est-ce qu'elle est assez ambitieuse ou pas, cela peut se défendre, mais pour moi, c'est une première posée qui donne un cadre et une orientation, c'est comme cela qu'il faut l'entendre, je pense. »

Pierric JOURDAIN : « Attention, on parle de Crit'Air 4 et 5, ce sont des véhicules qui ont déjà plus de 20 ans, qui ne sont pas majoritaires, il y a un renouvellement du parc qui se fait. Alors, malheureusement, ça touche souvent les gens plus pauvres qui ont les véhicules les plus anciens, c'est le côté injuste de ces normes environnementales mais les flottes d'entreprise n'ont plus de véhicules dans ces critères-là, elles changent tous les 2/3 ans de véhicules. Il y a un véhicule sur deux qui appartient à une flotte d'entreprise aujourd'hui, ça touche tout de même très peu de gens et en plus on rajoute des dérogations, donc on ne va pas nous empêcher de rouler demain, ce n'est pas du tout le sujet. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est bien résumé. Après, on est libre sur le vote, Sylvie, il n'y a pas de sujet. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de précisions ? On n'a pas d'autres annexes que la délibération sur ce sujet-là ? »

Pascal VANDEN DORPE : « On peut donner un avis favorable avec des prescriptions ? »

Yvan HUTCHINSON : « Je sou mets aux voix. Qui est favorable ? On compte. Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui votre contre ? Sylvie, Christine, Julie et Xavier.

Stéphanie GELOEN : « Pour Pascale CAREY, c'est le vote de Christine LEFEBVRE puisqu'elle a procuration, cela fait 5 contre. Cela fait donc 11 voix pour, 5 contre et deux abstentions ».

Yvan HUTCHINSON : « Donc l'avis sera considéré comme favorable mais on transmet bien évidemment les abstentions et les votes contre à la Métropole Européenne de Lille. »

**Pour : 11 – Contre : 5 (S. VAN EECKE – C. LEFEBVRE – P. CAREY par procuration à C. LEFEBVRE – J. TYBOU – X. DUBOIS) – Abstention : 2 (D. DUMONT – P. PACCOU)**

**2024-32 : Mise en place de la vidéoverbalisation et verbalisation électronique****Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE**

Yvan HUTCHINSON : « Sujet suivant, Pascal tu as toujours la parole, il s'agit là de la mise en place de la vidéoverbalisation et de la verbalisation électronique. »

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. »

Julie TYBOU : « C'est pour les conducteurs encore la vidéoverbalisation ? »

Yvan HUTCHINSON : « On va t'expliquer la délibération. »

Pascal VANDEN DORPE : « Je passe les décrets, la loi, etc. La commune de Prémèsques est régulièrement victime de l'incivisme de certains conducteurs. Depuis 2019, la commune a mis en place un système de vidéoprotection qui a pour but de prévenir et de lutter contre toute forme de délinquance. Chaque jour, nous constatons des infractions au code de la route ou encore le non-respect des arrêtés municipaux réglementant la circulation : remontée des voies en sens unique, notamment rue des Ecoles, stationnement dangereux, circulation des poids-lourds en dehors des horaires de circulation, notamment quartier de la Montagne. Ces faits ne sont pas acceptables, il convient donc de donner la possibilité de verbaliser les infractions en utilisant la vidéoprotection déjà en place.

Le code de la sécurité intérieure et notamment l'article L 251-2 a été modifié permettant ainsi la constatation des infractions aux règles de la circulation et la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Le principe de la vidéo verbalisation consiste à utiliser les caméras de vidéoprotection afin de détecter certaines infractions au code de l'environnement ainsi qu'au code de la route et de les réprimer par l'élaboration d'un procès-verbal électronique, ce qu'on appelle le PVE.

Ces verbalisations concerneront les infractions en matière de dépôts sauvages et à la circulation routière que le maire et les adjoints, agents de police judiciaire seront amenés à relever après constatation.

Le dispositif sera établi à l'aide de l'ensemble des caméras déployées sur la commune et sur tout le territoire de la commune.

L'ensemble du parc de vidéoprotection réglementairement positionné sur la commune doit permettre aux agents de police judiciaire de rechercher les auteurs d'infractions au code pénal en matière de déchets illégaux, de dépôts sauvages et autres dispositions relatives à l'environnement et à la collecte d'ordures ménagères.

Le procès-verbal sera réalisé à l'aide d'un PVE (procès-verbal électronique) qui sera transmis à l'ANTAI (Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions) à Rennes qui identifie le propriétaire du véhicule et qui lui transmet l'avis de contravention.

Les agents habilités à relever les contraventions au code de la route et au code pénal sont les officiers de police judiciaire et les agents de la police nationale.

La constatation des infractions se fera avec discernement et uniquement lorsque la constitution de l'infraction ne laissera aucun doute possible.

Les infractions pouvant être relevées par vidéoverbalisation seront les suivantes :

- Stationnement interdit : contravention de 1ère classe
- Stationnement gênant : contravention de 2ème classe
- Arrêt ou stationnement très gênant : contravention de 4ème classe ; 135 €
- Non-respect des signalisations imposant l'arrêt des véhicules (feu rouge, stop, sens interdit)
- Non-respect des arrêtés municipaux réglementant la circulation (interdiction aux PL de circuler de 18h à 8h, arrêtés d'interdiction de stationnement et ou de circulation lors de manifestations)
- Abandon et dépôt d'ordures
- Dépôt sauvage à l'aide d'un véhicule.

En cas de PV par vidéoverbalisation donc sans arrestation pour une infraction qui ne se trouve pas dans la liste ci-dessus, une contestation entraînera la relaxe par le Tribunal de Police puisque le mode de verbalisation en cause ne pouvait être utilisé pour constater une telle infraction.

Les zones de verbalisation par caméra peuvent être signalées mais ce n'est pas une obligation.

L'obligation d'information d'une zone placée sous vidéoprotection définie à l'article L.251-3 du code de la sécurité intérieure est respectée sur le territoire de la commune de Prêmesques, ce sont les panneaux placés aux entrées de ville qui signalent que la commune est sous vidéoprotection. La vidéoverbalisation étant une finalité du système de vidéoprotection, les dispositions législatives et réglementaires ne prévoient pas d'autres informations spécifiques pour la vidéoverbalisation.

L'absence d'avis d'information posé sur un pare-brise d'un véhicule en infraction ne constitue pas une cause de nullité de la procédure. Une information à la population sera faite par l'intermédiaire de l'ECHO.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la procédure de vidéoverbalisation sur la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches pour la mise en œuvre de ce dispositif et à signer tous les documents correspondant à ce projet. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, Sylvie ! »

Sylvie VAN EECKE : « Les soussous, ils reviennent à la commune où ils vont ailleurs ? »

Pascale ALLIOT : « Ça m'étonnerait que la commune récupère l'argent. »

Yvan HUTCHINSON : « Pareil, la verbalisation est une compétence de l'Etat. »

Pascal VANDEN DORPE : « Exactement. On peut toucher une partie de l'argent pour des projets améliorant la sécurité. Un exemple tout simple ; un panneau « Attention aux sorties d'école » lumineux sera financé par le produit des amendes, on fait une demande auprès de la Préfecture. »

Pascale ALLIOT : « Donc pour avoir un panneau, il faut mettre des amendes, c'est ça que tu es en train de dire ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Non, non, il ne faut pas confondre. »

Yvan HUTCHINSON : « Non, si demain, on est amené à faire des aménagements signalétiques de nature à améliorer le stationnement, la sécurité, c'est sur ce fonds de réserve de l'ANTAI que cela va être pris et redistribué par le Préfet de Région. Oui, Nathalie ! »

Nathalie GUISLAIN : « J'ai des questions sur l'ordre du comment, du quoi et du qui. Donc sur le comment, comment on relève les infractions parce qu'on n'est pas tout le temps derrière la caméra, comment on fait pour les relever ? Sur le quoi, est-ce qu'on a le droit de relever des infractions sur des routes qui ne nous appartiennent pas, qui sont du ressort de la MEL ? Est-ce que, également, les personnes qui jettent des ordures par la fenêtre sont considérés comme un dépôt d'ordures ? Et sur le qui, est-ce que c'est par des signalements sur le site, est-ce que ce sont des voisins qui signalent ? Comment fait-on ? »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est la même procédure que pour la police nationale, c'est une constatation qui est faite sur la voie publique, faite en mairie, on regarde la vidéo, on jette un œil, on constate, on transmet. »

Yvan HUTCHINSON : « Soit un officier de police judiciaire habilité constate un dépôt d'ordures sauvages, cela revient en mairie, dans ce cas-là, on va prendre des photos puisque sur le sujet de vidéoverbalisation électronique, on peut prendre des photos, soit c'est un signalement des habitants, et on vient constater derrière ; il se peut très bien qu'une infraction soit signalée et qu'au moment où on arrive, il n'y ait plus d'infraction, c'est possible aussi. »

Patrick PACCOU : « J'avais signalé un dépôt au niveau de Promesse de Fleurs, j'ai envoyé des photos, il ne s'est rien passé ! »

Yvan HUTCHINSON : « Pour le moment, nous on ne peut rien faire sauf transmettre aux services de police. »

Arnaud MARQUE : « Tu dis qu'il ne s'est rien passé, il pourrait se passer quoi ? Qui est-ce que tu attendais ? Tu avais vu qui déposait ? »

Patrick PACCOU : « Non, j'ai fait une photo du paquet. »

Pascal VANDEN DORPE : « Attention à la notion de domaine public aussi et de domaine privé. »

Arnaud MARQUE : « Oui, en plus, c'était sur le domaine privé. »

Pascal VANDEN DORPE : « Là, en l'occurrence, c'était sur le domaine privé, c'est donc au propriétaire de déposer plainte. On ne peut rien faire. »

Patrick PACCOU : « il n'y a pas de caméras là-bas, on n'a rien quoi. »

Pascal VANDEN DORPE : « On ne peut pas mettre une caméra derrière chaque habitation »

Yvan HUCTIONSON : « C'est le sujet de la caméra, elle est toujours mieux 20 mètres plus loin... On en a déjà pas mal pour la commune, on ne peut pas tout voir, c'est clair. »

Nathalie GUISLAIN : « Et donc sur ma question concernant les personnes qui jettent des ordures par la fenêtre, ça rentre dans le cadre ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Bien-sûr. »

Nathalie GUISLAIN : « Même sur les routes qui sont du ressort de la MEL ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Peu importe le statut de la voie, on est sur une notion de territoire, donc on peut verbaliser sur l'ensemble du territoire de la commune de Prêmesques. »

Yvan HUTCHINSON : « Christine ? »

Christine LEFEBVRE : « Pascal, est-ce que tu as pu voir pour la voiture qui est garée sur la place handicapée ? La carte handicapée est bien dedans, seulement, je pense que c'est la carte du papa qui est décédé. »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui, je l'ai prise en photo. Je vais prévenir la personne. La carte est présente mais elle n'est pas à la bonne place effectivement. »

Yvan HUTCHINSON : « Attendez, s'il vous plaît. Un, la parole n'est pas libre, ce n'est pas comme cela que ça marche, et deux, on reste quand même sur le sujet de la délibération. Si vous avez des sujets d'intérêt général pour la commune, on peut le voir après, on le fait. L'idée est de rester sur le sujet lié aux délibérations, sinon, comme on a beaucoup de choses à se dire, on ne va pas y arriver. »

Pascal VANDEN DORPE : « Mais un véhicule stationné sur un emplacement PMR, ça rentre dans le cadre du PVE. Après, il faut bien rester dans le cadre du discernement, dans la prévention aussi, il ne s'agit pas de cliquer tout le monde sur la vidéo. »

Christine LEFEBVRE : « Je vais partir en vacances, je vais me garer sur la place aussi. »

Pascal VANDEN DORPE : « J'y suis passé, j'ai constaté, je vais aller voir la personne. »

Christine LEFEBVRE : « C'est ignoble de se servir de la carte de son père décédé. »

Yvan HUTCHINSON : « Sylvie ? »

Sylvie VAN EECKE : « Qui est agent de police judiciaire sur la commune ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Le maire et les adjoints. D'autres communes l'ont mis en place. Capinghem et Marquette, le principe est simple, c'est un téléphone avec une application homologuée par la préfecture. Il y a une formation qui est faite et on a une carte avec un QR code, on clique sur l'application, et comme un policier, c'est pareil, on flashe le QR Code et on a accès à tous le registre de contraventions. »

Yvan HUTCHINSON : « Je prends un exemple tout bête : il y a un certain nombre de personnes, vous le savez, depuis la mise en sens unique de la rue des écoles, qui par paresse et fainéantise prennent la rue en contresens, là, on prend en vidéo, on prend connaissance de la plaque, et ça part direct, c'est un sens interdit, donc c'est moins 4 points et 135 €. De même aujourd'hui, quelqu'un qui stationnerait sur les chaussidoux, donc sur les pistes cyclables, c'est 135 € et 3 points. »

Pascal VANDEN DORPE : « On parlait d'interdiction de circulation de poids-lourds, notamment à la Montagne, là, c'est 750 € d'amende donc c'est dissuasif. »

Patrick PACCOU : « Directement au chauffeur du camion. »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est adressé à l'entreprise. Nous, on relève la plaque et on transmet la plaque. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est à la personne morale qu'est adressé le PV. »

Arnaud MARQUE : « Le but est d'être dissuasif, ce n'est pas de verbaliser à tout va, mais malheureusement, il faudra quelques exemples, un transporteur qui se prend une amende là-bas, il va le dire aux autres et puis les camions arrêteront de passer parce qu'aujourd'hui, ils n'en ont rien à faire, ils savent qu'il n'y a pas de « flics » ni de police municipale. La police Nationale n'est pas là, ils le savent, ils s'en fichent, il faut être dissuasif. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, c'est un peu l'idée, et après parmi les prêmesquois et aussi parmi les extérieurs qui traversent la commune, on constate quelques infractions qui peuvent être graves par moment. Tu as raison de signaler les stationnements abusifs sur les places handicapées notamment où les places pour véhicules électriques sur lesquelles certains y stationnent sans vergogne, les gens qui veulent recharger leur véhicule ne peuvent le faire, c'est considéré comme un stationnement gênant de faire cela, c'est 135 € d'amende, donc, l'idée n'est pas de passer notre temps, on a assez de travail comme cela, mais si les faits sont constitués, c'était la fin de la délibération proposée par Pascal, qu'on a les preuves, on le fera sans états d'âme. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions sur le sujet ? Mise en application, Pascal ? On n'a pas parlé des délais du coup. »

Pascal VANDEN DORPE : « Il faut compter quelque mois, Capinghem avait mis trois mois quand même, il y a la formation à faire, les cartes à avoir et l'application surtout. »

Yvan HUTCHINSON : « Donc plutôt à la rentrée. Je vous sou mets cette délibération au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée, je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **2024-33 : Création d'un emploi permanent à temps non complet – Adjoint Territorial d'Animation – Modification du tableau des effectifs**

**Rapporteur : Pascale ALLIOT**

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 33, création d'un emploi permanent à temps non complet – Adjoint Territorial d'Animation – Modification du tableau des effectifs, Pascale ! »

Pascale ALLIOT : « Oui, merci Monsieur le Maire. Il s'agit là de vous proposer la création d'un poste dans notre service animation périscolaire et extrascolaire. Vous n'êtes pas sans savoir qu'on a beaucoup de difficultés à recruter des animateurs ces derniers temps, nous avons beaucoup d'absentéisme donc on aurait voulu avec la commission école, vous proposer d'embaucher quelqu'un en emploi permanent qui viendrait chapeauter un petit peu le service

d'animateurs. Nos animateurs sont des contrats aidés qui restent pour un an, mais voilà, ils ne sont pas toujours très efficaces, on a beaucoup de mal à recruter. Il faut faire le chef d'équipe des animateurs et serait là en permanence, il s'agit là aussi de trouver quelqu'un qui surveillerait entre guillemets les nouveaux contrats qui arriveraient mais surtout apporter une qualité de service supplémentaire, une sécurité supplémentaire aussi pour les enfants et un service, on l'espère, plus efficace. Aujourd'hui on a 7 contrats aidés, je donne le détail de ce qu'on envisagerait : on a 3 contrats à renouveler en septembre, on passerait du coup à 2 personnes au lieu de 3.

Yvan HUTCHINSON : « Qu'est-ce qu'on doit décider ? »

Pascale ALLIOT : « Le conseil municipal doit décider de créer un emploi permanent d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 30 /35<sup>ème</sup>, à ce titre, l'emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation, au grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C. L'agent affecté à ce poste aura des missions de seconder la responsable des services périscolaires et extrascolaires, d'animation des temps périscolaires et extrascolaires. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondra au cadre d'emploi concerné. »

Yvan HUTCHINSON : « Le tableau des effectifs a été mis à jour, vous l'avez en annexe juste après. »

Pascale ALLIOT : « Ce serait déjà de créer l'ouverture de poste et ensuite on décidera comment on le met en place, mais on en a besoin cruellement. Pour être au conseil d'école régulièrement et pour voir l'organisation du service, on a vraiment besoin d'une personne qui soit là en permanence et qui chapeaute à chaque fois les nouvelles arrivées, qui est avec elles et qui va nous aider grandement. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques par rapport à cette délibération défendue par Pascale ? »

Pascale ALLIOT : « On en a déjà pas mal débattu en réunion de groupe, mais ça va nous aider, ça va aider le service et le confort de nos enfants aussi. »

Yvan HUTCHINSON : « Je vous sou mets cette délibération au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2024 – 34 : Révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires**

**Rapporteur : Pascale ALLIOT**

Yvan HUTCHINSON : « Dans la continuité, on reste sur la 34 et la révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires. »

Pascale ALLIOT : « Pareil, on en a parlé toute à l'heure, cela fait un peu plus de deux ans que nous n'avons pas revu nos tarifs de garderie, d'accueil extrascolaire ainsi que le mercredi récréatif, donc on vous a proposé, vous avez le tableau sur table, avec une légère augmentation qui va de 30 centimes à 50 centimes pour les plus hauts quotients, en tout cas pour les tarifs prémesquois. Nous n'avons pas touché aux tarifs de cantine puisque nous sommes dans le process de cantine à 1 euro jusqu'en 2025. On a augmenté les tarifs des accueils collectifs des mineurs d'un euro pour les prémesquois, de deux euros pour les extérieurs sous conditions et de 3 euros pour les extérieurs sans conditions, et pour les mercredis récréatifs, on part de 30 centimes jusqu'à 1 euro en fonction des différentes tranches. On a parlé du tableau toute à l'heure. Ça viendra aussi peut-être un peu nous aider pour l'embauche du futur emploi. Il vous est proposé d'accepter les modifications tarifaires qui seront mises en place dès la rentrée scolaire de cette année. On doit aussi reconformer la pénalité de retard, vous vous souvenez, on en a déjà parlé et l'on déjà voté, mais pour les parents qui arrivent en retard à la garderie, le premier ¼ d'heure de retard est facturé 5 € et le second ¼ d'heure, 10 €, il faut donc qu'on le reconforme dans la délibération, on l'avait déjà voté, c'est donc une reconformation de ce qui avait déjà été fait, mais on doit l'inscrire dans la délibération pour pouvoir continuer à

l'appliquer et on a aussi proposé une augmentation du tarif pour le repas du personnel enseignant qui mange à la cantine à 4 euros 50. Et on a également ajouté une pénalité de retard pour toutes les factures de garderie, de cantine et de services extrascolaires, on en a quand même quelques-unes qui sont assez récurrentes sur le sujet, et, comme on ne peut pas émettre de titre pour toute facture inférieure à 15 €, il est proposé d'adopter une pénalité qui sera mise en place sur la facture suivante de 15 € pour toute facture qui ne serait pas acquittée dans les délais, en sachant que chaque facture non acquittée donne du travail au personnel puisqu'il faut émettre des titres, on rappelle d'abord les familles pour leur rappeler qu'elles n'ont pas payé, on émet des titres ; c'est du temps de perdu alors que les délais sont de 15 jours pour pouvoir payer les factures, normalement, on doit pouvoir le faire dans les temps. »

Ludovic BASECQ : « Et on peut payer en ligne maintenant. »

Pascale ALLIOT : « Et on peut payer en ligne bien entendu depuis plusieurs années déjà. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien. Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette révision tarifaire qui a fait aussi l'objet d'un long débat préalable mais il n'est pas interdit de réintervenir en séance si entre deux une question vous est venue. On est arrivé à une copie équilibrée. »

Pascale ALLIOT : « Oui, on a bien travaillé. Merci à tous.

Yvan HUTCHINSON : « Du coup, je vous la soumetts au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

## **2024- 35 : Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires**

**Rapporteur : Pascale ALLIOT**

Yvan HUTCHINSON : « S'en suit la délibération 35 qui est un peu la suite logique, c'est la modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires, on essaye d'améliorer au fil de l'eau, d'année en année, ce règlement, je t'en prie Pascale. »

Pascale ALLIOT : « Il y a quelques petits changements, mais pas trop non plus. Principalement, vous les avez en vert sur le document fourni, je suppose que vous l'avez tous lu ce beau règlement, sur les modalités d'inscription, il y a quand même un petit changement, alors aujourd'hui, on fonctionne à l'inscription à la période, c'est un peu compliqué pour les parents mais voilà, ça demande une certaine gymnastique et pour nous, cela ne nous permet pas forcément d'anticiper à l'avance le nombre d'enfants qui seront présents. On s'est renseigné, on peut avoir un petit changement au niveau de notre logiciel et on va pouvoir inscrire les enfants sur toute l'année, cela veut dire qu'il n'y aura plus ce système de période avec 5 grandes périodes dans l'année pour inscrire les enfants, on pourra le faire de façon autonome tout au long de l'année, la seule restriction, c'est que 7 jours avant le jour d'accueil prévu, on ne pourra pas modifier l'inscription des enfants, donc, on peut le faire tout au long de l'année jusqu'à 7 jours avant la date d'accueil. Est-ce que je suis assez claire ? C'est un peu compliqué, nous avons eu du mal nous aussi à formuler la phrase, ce n'est pas simple mais voilà, on est vendredi soir, on est le 1<sup>er</sup>... »

Arnaud MARQUE : « On est lundi ! »

Pascale ALLIOT : « Non, mais, je vous explique, c'est un exemple ! Alors, on est lundi 1<sup>er</sup> juillet, pour le vendredi 5 juillet, je ne peux plus modifier l'accueil, si je veux annuler la cantine, il faudra appeler directement la mairie, mais si on était le 1<sup>er</sup> juillet et que je veux annuler le repas du 12 juillet, pas de problème, je peux le faire sur le site directement moi-même. Ça va aussi nous faire gagner du temps puisque forcément, à chaque fois qu'on a une annulation à la période, on devait appeler, Sylvie doit refaire ses listes, ça crée aussi du travail supplémentaire, donc, cela c'est un avantage, du coup on l'a noté dans le règlement, on pourra maintenant s'inscrire jusqu'à 7 jours avant la date d'accueil. On a remis aussi une petite information sur les inscriptions au mercredi récréatif parce qu'on a plusieurs parents, c'est un accueil à la demi-journée, demi-journée du matin ou demi-journée de l'après-midi, et

seuls les enfants qui sont inscrits à la journée complète peuvent bénéficier du repas sur place, les enfants ramènent leur pique-nique et la surveillance est faite uniquement pour les enfants qui viennent de l'école. On a vu quelques parents qui profitent un peu du système, qui récupèrent les enfants à 14 heures, c'était un peu compliqué, on a voulu bien réinsister sur le fait qu'uniquement les enfants inscrits à la journée complète peuvent bénéficier du service de repas sur place et que, si, d'aventure, un enfant serait repris, la journée complète serait facturée, ce qu'on faisait déjà mais ce n'était pas inscrit. »

Yvan HUTCHINSON : « On l'a gravé dans le marbre. »

Pascale ALLIOT : « Voilà, donc ce changement là et ensuite, au niveau du règlement, on retrouve ce qu'on a voté toute à l'heure avec la pénalité de 15 € pour les factures qui ne sont pas payées dans les temps. Et on a ajouté un petit article sur le carnet du bien vivre ensemble qui a été mis en place l'année dernière par le CMJ et qui ne figurait pas dans le règlement intérieur, on a donc repris tous les éléments du carnet du bien vivre ensemble, on demande une signature des enfants et des parents de ce carnet donc il nous a semblé important de l'inscrire dans ce règlement intérieur. Le carnet du bien vivre ensemble, je vous l'avais déjà présenté, si vous voulez qu'on en reparle, on en reparle, c'est le carnet avec notre système de clés, donc tout cela est remis et bien clair pour les parents et les familles. Voilà, les principaux changements. »

Yvan HUTCHINSON : « Bien, est-ce qu'il y a des remarques sur ces améliorations, c'est le cas ou est-ce qu'elles reçoivent votre approbation ? Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

**Délibération adoptée à l'unanimité**

### **Information au conseil municipal : situation du site dit « Horseland » un an après le classement IBAN/IPAP – clause de revoyure dudit classement**

**Rapporteur : Yvan HUTCHINSON**

Yvan HUTCHINSON : « Il nous reste un point à l'ordre du jour régulier de ce conseil municipal, c'est un point sur la situation d'Horseland un an après le classement des bâtiments en IBAN/IPAP. J'essaie de vous refaire l'historique. L'année dernière, le 9 juin précisément, nous avons voté le principe d'engager une démarche qui permettrait d'assouplir la vocation des bâtiments. Je vais essayer d'être le plus clair possible. Cette démarche a fait l'objet d'une instruction à la Métropole Européenne de Lille et un avis favorable a été rendu le 4 décembre 2023. L'idée, c'était d'aider le repreneur à avoir plus de souplesse dans l'utilisation des bâtiments et s'il était amené à co-investir avec d'autres partenaires sur le site, d'avoir des bâtiments qui puissent avoir d'autres vocations sans trop s'éloigner quand même du caractère naturel et touristique de la zone. Après des remerciements, on se retrouve dans une situation où le dialogue est quasiment coupé avec le propriétaire, Monsieur DIARD, qui ne répond pas aux messages, qui répond hors-sujet aux courriers qu'on lui envoie. Nous l'avons saisi de plusieurs courriers, des courriers notamment, ma chère Julie, pour l'entretien des espaces verts et des arbres autour du site auxquels nous n'avons jamais eu de réponse, mais aussi, non pas en le pressant, mais en lui demandant, ce classement acquis, de maintenant mettre en route son projet. Je me suis permis de le faire récemment puisque cela fait un an, date anniversaire, que nous avons voté, et ça fait maintenant plus de 6 mois que la MEL a donc classé en IBAN/IPAP les différents bâtiments du site. Je voulais ouvrir ce débat avec vous, Monsieur DIARD m'avait aussi promis à plusieurs reprises de venir se présenter à vous, au conseil municipal, pour vous présenter son projet ; force est de constater, après 4 ans puisqu'il a racheté le site peu avant le début de la crise COVID, après plus de 4 ans, il ne s'est toujours pas manifesté en mairie. Je voulais avoir un peu votre avis sur le sujet parce que nous avons bataillé fort à la métropole pour obtenir ce classement ; ce classement de nature à améliorer la valeur vénale du bien, mais pour moi, c'était pour servir un projet économique et un projet d'intérêt général et un projet de territoire, certainement pas pour maximiser en fait une plus-value immobilière. Je pose ce sujet, je commence à être un peu gêné, y compris avec mes collègues à la métropole européenne de Lille quand on m'en parle, j'ai eu un échange encore très récemment avec Bernard HAESEBROUCK, le Vice-Président au développement économique et Matthieu CORBILLON qui s'occupe des zones d'activité, me disant quid du projet, pourquoi il n'avance pas ? Qu'est-ce qui se passe ? Je sais aussi qu'un certain nombre d'investisseurs qui étaient prêts à s'investir sur le site et à développer le projet commence à perdre patience, et je les comprends puisque cela fait un an qu'ils négocient, c'est trop long pour moi. On ne doit rien s'interdire et s'il faut reprendre quelque chose que nous avons donné, il faut le faire, je pense, mais, c'est ma perception du sujet ça fait 10 ans qu'on est sur ce dossier, il a fait couler beaucoup d'encre par le passé, là,

on a la chance de tenir quelqu'un qui est propriétaire de cet ensemble. Les n'étaient pas forcément cohérentes avec la vocation du site ont été vendues au d'obstacles à ce que ça fonctionne, et ce classement IBAN permet beaucoup plus de choses que par le passé tout en permettant à la ville, je vous l'avais dit l'année dernière, de garder la main, il n'est pas question par exemple d'accueillir de la grande distribution à cet endroit-là. On a la main sur les activités qu'on veut accueillir et celles qu'on ne veut pas, c'est très clair, mais encore faut-il que Monsieur DIARD entre en contact avec nous, je lui ai gentiment rappelé dans un courrier que le jour où le projet démarrerait, il devra déposer un certain nombre de permis, et jusqu'à preuve du contraire, c'est moi qui vais les signer. Stéphane, je t'en prie. »

Stéphane MOUVEAUX : « Merci. Globalement, si je comprends bien, la classification des différents immeubles en IBAN/IPAP, ça permet d'avoir une réglementation plus souple que le zonage et cela lui permet éventuellement de faire de l'hôtellerie, ce genre de choses. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, par exemple, une idée qui avait été proposé, s'il y a un peu d'espace perdu et que l'hôtel est par exemple trop grand, on fait un espace de coworking pour accueillir un peu de bureaux, de professions libérales, ça ne pose pas trop de problème, en tout cas, l'IBAN permet cela. »

Stéphane MOUVEAUX : « Ça ouvre des perspectives de développement et pour lui, évidemment, de valoriser mieux et pour nous de créer des choses. Cela, je comprends pourquoi on l'a fait, ça ne me pose pas de soucis, ça a du sens. Et je comprends pourquoi tu veux l'enlever puisqu'à un moment donné, si on a l'impression qu'on se fout un petit peu de nous, ça ne donne pas envie d'être souple et arrangeant, on va dire les choses comme cela, mais qu'est-ce qui se passe si on l'enlève ? On repart sur 10 ans en arrière, sur un point de blocage ? »

Yvan HUTCHINSON : « On revient sur le PLU3 qui vient d'ailleurs d'être voté à la MEL vendredi, on est en zone naturelle et point barre. »

Stéphane MOUVEAUX : « Donc de reblocage. Donc, dans ce cas-là, potentiellement, il va revenir vers nous parce que s'il est un peu malin, ça va le calmer. Et là, si on veut remodifier derrière en imaginant qu'il nous donne des garanties et envie qu'il aille dans le bon sens, ces modifications-là vont prendre combien de temps ? Des années ? »

Yvan HUTCHINSON : « Attention, un classement, ce n'est pas dépendant du PLU, ce sont deux démarches totalement différentes, c'est d'ailleurs pour cela qu'on a obtenu le classement IBAN avant la promulgation du PLU3. »

Stéphane MOUVEAUX : « La question, c'est comment le formuler ? Je proposerai plutôt un ultimatum, en lui disant, voilà, à telle échéance, sans réponse de votre part et sans rien de concret, avec un délai qu'il faudrait voir ensemble, 3 mois, 6 mois, un an, je n'en sais rien, on vous prévient, on demandera la revoyure du classement. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est un peu l'objet de ce débat qu'on a entre nous, moi, je veux acter sur une forme d'actions un petit peu coercitives pour le contraindre un peu à avancer. Autant, on a des misères avec Promesse de Fleurs à l'autre bout de la commune parce que le projet va trop vite, du coup, on a du mal à avoir la réponse juridique et environnementale qui suit derrière, autant là, c'est franchement en rythme d'escargot, c'est compliqué. »

Ludovic BASECQ : « On est sûr qu'il veut se séparer du bien ? Est-ce qu'il a changé d'avis ? »

Yvan HUTCHINSON : « Arnaud a une théorie sur le sujet, ce monsieur, sa profession est connue, il est marchand de biens en Ile de France, son métier, c'est d'acheter et de vendre, mais à ce moment-là, ce n'est pas la peine de venir nous voir, de nous dire qu'il a un projet de territoire, qu'il est là dans la durée sinon on n'aurait peut-être pas forcément fait tous ces efforts à la Métropole. »

Stéphane MOUVEAUX : « Je rajouterai, il me semble, qu'au tout début, je crois que c'est sa fille, un peu comme l'ancien prédécesseur d'ailleurs ». »

Yvan HUTCHINSON : « Il y a des similitudes, je suis d'accord. »

Stéphane MOUVEAUX : « C'est pour sa fille qu'il voulait faire cela, qui est fan d'équitation, on ne va pas se mentir, il semblerait que cette fille soit là. »

Ludovic BASECQ : « Non, ce n'est pas sa fille. »

Stéphane MOUVEAUX : « Quand je passe devant le site, je vois sortir une voiture régulièrement. »

Ludovic BASECQ : « Il y a une famille qui est là. »

Pascale ALLIOT : « Oui, elle est à l'école d'ailleurs et a invité les enfants à venir visiter le site pour les maternelles, ils habitent là. »

Patrick PACCOU : « Est-ce que c'est ouvert aux prêmesquois ? »

Pascale ALLIOT : « Non, ce sont des propriétaires privés qui mettent leurs chevaux, ce n'est pas un club. »

Julie TYBOU : « Oui, mais il y a du personnel. »

Yvan HUTCHINSON : « Alors, sur le gardiennage des chevaux, il n'y a pas de problèmes puisque la zone naturelle au PLU le permet de toute façon, donc il n'y a absolument pas d'enjeux, ce qui nous intéresse, c'est la suite du développement du projet, je dirai que sur le projet équestre, c'est plutôt quelqu'un qui a l'air d'avoir encore une fois ses entrées dans cette sphère là et qui connaît bien ce monde-là, il est lui-même un cavalier émérite visiblement. Ce qui nous intéresse, c'est la partie qui donne sur la rue de Gaulle et la route Nationale qui est la partie hôtelière. »

Stéphane MOUVEAUX : « Je ne sais pas si nous sommes d'accord, la question, c'est quel est le délai raisonnable et comment on le rédige parce qu'il faut dire quelque chose. »

Arnaud MARQUE : « Il va raconter la messe sinon, on l'a déjà fait plusieurs fois. »

Stéphane MOUVEAUX : « Qu'est-ce qu'on peut dire ? Est-ce qu'on peut dire que s'il n'y a pas de vente, on enlève l'IBAN mais est-ce qu'on a le droit de dire cela ? »

Yvan HUTCHINSON : « Aujourd'hui, il y a 2 gros investisseurs qui sont prêts à arriver sur le site. Ce que m'a rappelé le directeur des services juridiques et de l'urbanisme, Sergio AURAS, c'est que le classement a été obtenu sur la base de ce projet qui leur paraissait cohérent. Aujourd'hui, il a pris finalement ce classement, il ne répond pratiquement plus aux investisseurs puisqu'ils se tournent vers moi, et aujourd'hui il met littéralement le bien aux enchères de nouveau, à qui veut bien l'entendre grâce à ce classement. Je trouve que ce n'est vraiment pas correct à tous les niveaux, pour les élus, pour les habitants, pour la commune et même pour les partenaires économiques potentiels mais ça à la rigueur, ça le regarde, ce n'est pas le sujet. »

Pascal ALLIOT : « Si demain il n'a pas ce classement et qu'il vend, il ne pourra jamais vendre, personne ne pourra rien faire sur ce terrain, donc ce classement, on en a besoin à un moment ou à une autre ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, c'est dans cette optique qu'on l'a fait, souvenez-vous, ça avait suscité un débat et Arnaud était plutôt sous une posture de dire que c'est un cadeau qu'on lui fait, je suis d'accord. Après, on savait que ça libère beaucoup de contraintes. »

Pascale ALLIOT : « Aujourd'hui, il ne veut plus rien faire et y'a plus rien qui se fait, notre intérêt, c'est quoi ? »

Yvan HUTCHINSON : « Encore une fois le classement a été acté parce que ces deux investisseurs ont ce projet-là. S'ils ne souhaitent plus être dedans et en tout cas, un des deux est prêt à claquer la porte demain matin puisque ça fait un an qu'ils attendent, le projet ne tient plus donc le classement quelque part ne tient plus non plus. Je pense que lui rappeler cela aussi, ça ne me paraît pas inutile. Julie ? »

Julie TYBOU : « Est-ce que vous en tant que maire, vous pourriez le convoquer à une médiation ? »

Stéphane MOUVEAUX : « Convoquer, pas sûr ! »

Julie TYBOU : « On n'a pas le droit de faire ça ? A un moment donné, le pousser dans ses retranchements pour qu'il nous dise ce qu'il veut ! »

Stéphane MOUVEAUX : « Ça lui a été demandé par courrier. »

Julie TYBOU : « Oui mais par courrier, ce n'est pas pareil que lorsqu'on est face à la personne. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est vraiment quelqu'un qui très particulier dans son fonctionnement, le nombre de fois où il nous a posé un lapin, c'est j'ai mal au dos, je ne viens pas, je reste à Paris, on a tout eu déjà. »

Arnaud MARQUE : « Et on l'a déjà vu, il nous a raconté la messe. »

Yvan HUTCHINSON : « Et quand on l'a vu, tout allait bien. »

Julie TYBOU : « Oui, mais lui dire que la MEL est partie prenante parce que c'est la MEL qui va lui enlever son classement ? »

Yvan HUTCHINSON : « C'est nous qui devons revoter la demande de déclassement qui va ensuite repartir à la MEL. »

Julie TYBOU : « Et ce sera forcément accepté par la MEL ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, il y a des chances, vraiment. »

Julie TYBOU : « Parce que la menace, ça va bien mais ça ne marche pas. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, faut qu'on trouve quelque chose. »

Stéphane MOUVEAUX : « Je ne suis pas d'accord, la convocation, je n'y crois pas du tout, ce qu'il comprend, c'est le business et donc si on touche à son business, peut-être qu'il va réagir. »

Yvan HUTCHINSON : « Sur le principe, est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on fasse un courrier recommandé pour rappeler les différents éléments, rappeler la date du vote, la mise en application, rappeler aussi, c'est finalement l'argument fort que ce classement a été obtenu sur la base d'un projet qui était cohérent, de mémoire de ce que m'avait dit les juristes de la MEL qui ne sont pas les plus faciles, je peux vous le dire, c'est que le projet était bien ficelé, cohérent, correspondait au futur PLU3, etc., parce qu'en plus le PLU3 a été voté, la promulgation aura lieu à la rentrée, il a été voté vendredi soir, est-ce qu'on assorti ces arguments d'une demande d'entretien impérative ou de participation d'une réunion à la MEL qui peut s'organiser, je ne sais pas comment vous voyez les choses, et puis à quelle échéance ? »

Stéphane MOUVEAUX : « Ce sans quoi nous nous permettrons effectivement de prendre une délibération pour demander d'enlever les classements. »

Julie TYBOU : « Mais ça changera quoi ? C'est ce qui est fait depuis 3, 4 mois et il ne répond pas aux recommandés qu'on lui envoie. »

Stéphane MOUVEAUX : « Tu ne comprends pas Julie. »

Julie TYBOU : « Ben si, puisque dans les recommandés, ça a été dit. »

Yvan HUTCHINSON : « Non, non, on n'a pas été là-dessus, non, non. On lui a demandé de commencer déjà par entretenir un peu mieux, je ne suis pas sûr que Pascal ait eu gain de cause sur le sujet et on lui a demandé de préciser ses intentions, ce qu'il n'a pas fait. Là, on n'est pas sur le même argument. »

Stéphane MOUVEAUX : « Ce n'est pas du tout la même chose. »

Sylvie VAN EECKE : « Et alors, est-ce qu'on peut prendre une décision aujourd'hui. Si on lui envoie un courrier aujourd'hui en disant que vous voulez le rencontrer pour qu'il affirme bien ses positions, si, en conseil on ne décide pas aujourd'hui de dire on peut demander le déclassement, il faudra attendre le prochain conseil pour faire la demande ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui. »

Sylvie VAN EECKE : « Est-ce qu'on peut acter aujourd'hui en disant, sans réponse de sa part, on met en action ce qu'on vote aujourd'hui, soit de le déclasser ou pas ? Est-ce que c'est possible ça ? »

Stéphane MOUVEAUX : « Attention à ne pas tomber dans une spirale qu'on ne va plus maîtriser. Ça dépend ce qu'on lui demande, si on veut juste des nouvelles, ça ne vaut pas grand-chose car quand on lui demande, il ne répond pas. Si on lui dit, si y'a pas de vente dans les 3 mois, ou un compromis de vente, à partir du moment tu te mets d'accord, que tu vas chez le notaire, que le compromis est signé et que tu récupères l'acte, il s'est bien passé 3 mois donc peut-être qu'il serait en train de le faire et que nous on se serait engagé à voter un truc avant. »

Julie TYBOU : « Eh bien, tant mieux ! »

Stéphane MOUVEAU : « Et tant pis pour nous aussi ! Tu ne te rends pas compte, si demain on fait ça, le bordel que tu connais, il sera sans fin. »

Julie TYBOU : « Mais il est déjà sans fin. »

Yvan HUTCHINSON : « L'objet, c'est de le contraindre au moins à revenir vers nous en lui mettant une certaine pression. Je pense que là-dessus, on est d'accord. C'est quelle échéance ? Je trouve que l'idée de Sylvie de dire que probablement notre prochain conseil aura lieu, j'imagine, plutôt fin septembre, début octobre, ça lui laisse le temps de réfléchir. Je pense qu'à cette échéance, on peut très bien agiter le chiffon rouge, je pense. Ça vous va comme ça ?

Bien, c'est une information au conseil et un débat, il n'y a pas de vote et je vous remercie pour vos idées et conseils. Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour, il reste les questions diverses et je suis bien évidemment prêt à y répondre si besoin, je tiens à vous remercier pour votre participation au bureau de vote et il y a un deuxième tour dimanche, n'oubliez pas de vous lever ! C'est indépendant de notre volonté. ».

## QUESTIONS DIVERSES

Yvan HUTCHINSON : « Je vais faire un petit point sur le sujet, j'ai publié sur internet les résultats comme on le fait d'habitude. La candidate Ensemble pour la République qui est arrivée en tête du scrutin ici à Prêmesques m'a fait part ce matin de sa décision de ne pas se présenter au deuxième tour. J'ai compris à travers les échanges avec les habitants dimanche soir que le mode de scrutin n'est pas très bien compris par les gens, finale, triangulaire, ce n'est pas très clair et les gens me disent : comme cette dame est arrivée en tête, cela veut dire quoi, j'ai dit : elle est arrivée en tête dans une commune mais il y en a 19 et c'est un global. Je ferai peut-être un post pour récapituler un peu cela parce qu'effectivement nous n'aurons que deux bulletins de vote dimanche, en l'occurrence le front populaire et le rassemblement national et ça risque de surprendre les prêmesquois qui n'ont pas fait du tout ce vote-là. Je pense que je vais peut-être écrire sur le sujet. En tout cas, nous avons un deuxième tour de 8h00 à 18h00 dimanche, après quoi j'espère que nous sommes, enfin ce n'est pas sûr, sortis d'affaire sur les élections s'il n'y a pas de majorité absolue, je crains que malheureusement nous devrions retourner aux urnes à l'automne, on verra tout cela en son temps, on prendra un peu de repos entre-deux. On pourrait très bien avoir une présidentielle anticipée, c'est tout à fait possible aujourd'hui, on serait sur une deuxième situation de blocage, ce serait compliqué, la constitution ne le prévoit pas. Est-ce qu'il y a des annonces ? Ludo, tu as un paquet de manifestations ! »

Ludovic BASECQ : « Non, non, ça se termine. Prochaine manifestation, c'est le 13 juillet, le samedi 13 juillet au stade, toute la journée : tournoi de pétanque en doublette, 200 € de lots à gagner. Il y aura également la remise, cérémonie

qu'on fait tous les ans, remise de récompenses aux nouveaux diplômés, elle d'honneur et ensuite d'un concert apéritif, un petit duo voix-guitares qui barbecue traiteur par Manu de l'Empreinte M avec choix de plusieurs viandes, salades, tout cela pour la modique somme de 10 €, venez nombreux, ce n'est pas cher. L'après-midi, châteaux gonflables, animations pour enfants et pour les adultes, baby-foot géant humain, on pourrait bien se marrer, ça va durer toute l'après-midi. »

Nathalie GUISLAIN : « Mercredi, dans 2 jours, c'est la deuxième édition du mercredi récréatif avec les enfants et les aînés donc intergénérationnel, on en a fait un au mois de juin, ça s'est très très bien passé comme d'habitude et on en refait un ce mercredi. Merci Florence d'avoir contacté tous les aînés intéressés. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien. D'autres sujet ? »

Ludovic BASECQ : « Je veux juste rajouter une seule date, celle du 7 septembre, ce sera le forum des associations ». »

Yvan HUTCHINSON : « Notez déjà cette date dans vos tablettes. »

Ludovic BASECQ : « 7 septembre après-midi de 14h à 18 heures »

Florence BOULANGER : « J'avais une question ! »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, Florence, je t'en prie ! »

Florence BOULANGER : « Je ne suis pas intervenue pour les transports avec la MEL et tout cela, mais d'après ce que j'ai lu dans le dernier compte-rendu du dernier conseil, finalement le projet d'avoir un chemin qui mène au métro était out, c'est ça ? Je voulais savoir si la MEL va intervenir pour le redéploiement des transports, les différentes communes vont être consultées ? Je pense que nous, on n'est quand même pas bien loti, on a des gens qui habitent à 1km, 1km5 d'un transport en commun, faudrait quand même qu'on essaie, vous savez que je parle beaucoup pour les aînés mais il y a des gens qui n'ont pas de voiture, je voulais savoir si on envisage une action là-dessus ? »

Yvan HUTCHINSON : « Les transports en commun par définition c'est de l'intérêt général pur, on disait qu'on est en train de regarder les nouveaux tracés, ce qui se développe beaucoup, c'est des demandes auxquelles la MEL ne pourra pas faire face, c'est des transports à la demande. Tout le monde demande cela, la petite navette qui passe de rue en rue, ça existe pour ceux qui vont de temps en temps dans le Vieux-Lille, vous voyez passer des navettes à hydrogène qui circulent, vous les arrêtez en levant la main, c'est sûr que c'est idéal. Est-ce qu'on va être capable, au niveau métropolitain, de travailler ces schémas là dans des communes comme la nôtre, je n'en suis pas persuadé, ça n'en prend pas le chemin. Ilévia essaie d'innover sur un certain nombre de choses, c'est vrai qu'aujourd'hui, vous pouvez réserver des transports directement mais encore une fois c'est très digital, ce sont des applications et on sait que pour nos aînés, ce n'est pas l'idéal mais ça existe. Aujourd'hui des transports un peu sur mesure, ça existe pour aller notamment jusqu'à Saint-Philibert, on ne va pas mettre nos séniors sur des trottinettes, j'en suis bien conscient, le covoiturage, on va quand même se le dire, même si c'est une belle idée, c'est quand même un échec retentissant au niveau métropolitain, la plupart des aires de covoiturage sont aujourd'hui vides, ça marche un temps et ça ne marche plus. Si vous voulez qu'on refasse une réunion plus tournée sur le SDIT, on l'avait fait lors d'un séminaire un samedi matin, c'est un sujet tellement lourd qu'on a besoin d'y passer du temps, on peut le faire. »

Patrick PACCOU : « Je suis passé au marché de La Madeleine et il y a avait un beau maillot jaune, sur la place, autour de la place du marché qui transporte les personnes âgées et c'est payé par la ville. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, j'ai vu, c'est pas mal, c'est La Madeleine, ils ont un peu de sous. Maintenant Patrick, si tu veux pédaler, pour moi, pas de soucis ! Oui, Xavier ? »

Xavier DUBOIS : « J'ai une question à poser concernant les zones à faibles émissions puisque moi, j'ai voté contre. En fait, pourquoi il est noté avis des communes, cela veut dire qu'aujourd'hui on demande l'avis des communes mais j'ai l'impression que tout cela est déjà décidé ? »

Yvan HUTCHINSON : « Ça a été voté à la MEL, ça a fait l'objet d'une concertation et de décisions structurantes comme celles-là d'avoir l'avis de toutes les communes. Et quand bien même il y aurait des avis défavorables, c'est-à-dire des conseils municipaux qui votent majoritairement contre, c'est la majorité qualifiée des deux tiers qui compte, me semble-t-il sur le sujet. »

Xavier DUBOIS : « J'ai l'impression que c'est assez alambiqué. »

Yvan HUTCHINSON : « Encore une fois, c'est très difficile, on prend une directive comme cela de l'Etat et il faut appliquer. C'est compliqué. Vous pouvez aussi donner votre avis sur la concertation en ligne sur le site de la MEL, elle est assez bien faite. »

Pascal VANDEN DORPE : « Je voudrai rebondir un peu, si tu le permets, sur l'idée de Florence sur les transports, peut-être pas adaptés pour les personnes âgées, mais certaines communes mettent en place des zones auto-stop, ce sont des zones bien identifiées, Marq-en-Baroeul en a une. C'est une zone bien identifiée où il y a un pouce et où les personnes se rendent. »

Yvan HUTCHINSON : « Ca marche assez bien dans le très urbain, le premier retour d'expérience qu'on a, c'est qu'effectivement ça fonctionne plutôt pas mal, Marcq-en-baroeul était pionnière sur le sujet mais c'est une ville très dense et il y a beaucoup de véhicules, je ne suis pas sûr que si on met une personne, un de nos aînés rue Péri, je pense qu'il peut attendre pendant un moment, mais ce débat sur le SDIT va être passionnant, c'est pareil, vous pouvez mettre vos idées en ligne.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou remarques ? Je vous remercie pour votre présence à ce dernier conseil. N'oubliez pas de signer la fiche de présence et bonnes vacances à toutes et tous, reposez-vous bien, on en a grandement besoin. »

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance  
Arnaud MARQUE



Le Maire  
Yvan HUTCHINSON